



## Décision N°115 /D/MINEPAT/CC Constatant la composition du Secrétariat Technique du Comité de Compétitivité

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2008/220 du 04 juillet 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;

Vu le décret n°2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, chef du gouvernement ;

Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant nomination du Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le décret n° 2014/053 du 07 février 2014 portant réorganisation du Comité de Compétitivité;

Vu le décret n° 2014/2938/PM du 12 septembre 2014 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Technique et du Secrétariat Permanent du Comité de Compétitivité;

Vu les lettres de désignation des représentants des structures concernées au sein du Secrétariat Technique du Comité de Compétitivité ;

Considérant les nécessités de service,

### DECIDE:

**ARTICLE 1er :** La composition du Secrétariat Technique du Comité de Compétitivité est constatée ainsi qu'il suit:

Président : Monsieur KOOH II Charles.

Membres:

#### A. Secteur public

Représentant du Ministère chargé de l'industrie :

Monsieur NTAKEU NKOUMTOZOI Bruno Arnel.

Représentant du Ministère chargé du Commerce :

Madame TEMFEMO née NWERAFUO ADIJA.

Représentants du Ministère chargé des Finances:

Monsieur TANA Alexandre/DGD

Monsieur NOMO Maximilien/DGI

Représentant du Ministère chargé de l'Economie :

Monsieur FOTIE II Hermann.

Représentant du Ministère chargé de l'Agriculture :

Monsieur TIOMBOU Samuel.

Représentant du Ministère chargé des Transports :

Monsieur EPO Boniface NGAH.

Représentant du Ministère chargé des

Télécommunications :

Madame BIKAY née MUTLEN Pauline Catherine.

Représentant du Ministère chargé des Petites et Moyennes Entreprises :

Madame MENANGA Augustine épouse ABONGO.

Représentant du Ministère chargé de l'Emploi :

Monsieur INACK INACK Samuel.

#### B. Secteur privé

Représentant du Groupement Inter patronal du Cameroun (GICAM) :

Monsieur KOUETE Vincent

Représentant du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) :

Monsieur KAMMOGNE FOKAM Valery.

Représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du

Cameroun (APECCAM) :

Monsieur BELIBI Bénédict.

Représentant de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC):

Monsieur MAN DENG LIKENG Georges.

Représentant du Mouvement des Entreprises du Cameroun (MECAM) :

Monsieur DJEUHON Frédéric.

Représentant d'Entreprises du Cameroun (E.CAM) :

Monsieur NGWE NGWE Patrick Raymond.

Représentant du Groupement des Femmes d'Affaires du Cameroun (GFAC) :

Madame TIOMA Hélène.

Représentant de la Fédération Nationale des PME (FENAP) :

Madame MOULONGO BISSENE Mariette.

#### C. Société civile

Représentant des Syndicats des travailleurs :

Monsieur BIKOKO Jean Marc.

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera enregistrée, puis communiquée partout où, besoin sera.

Yaoundé, le 31 mars 2015

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et  
de l'Aménagement du Territoire

Nganou Djoumessi Emmanuel